



Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 28 septembre 2017

Soumis au vote du Conseil d'administration
du

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 28 septembre 2017 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
AMAT Inès (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Présente
BERNARD Catherine	Excusée, donne procuration à Christian ROBLÉDO
BILLIARD Matthieu	Excusé, donne procuration à Foulques JUSTEAU
BIOITEAU Emmanuel	Excusé, donne procuration à Laurent GARCIA
BONNIN Marie	Présente
BRICHET Régine (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Absente
BRIET Marie	Présente jusqu' 16h10
DELABAERE Éric	Excusé, donne procuration à Antony TAILLEFAIT
DUCHÊNE Thibaut (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	Présent
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Absente
GARCIA Laurent	Présent
GASTINEAU Julie (suppléant : PADILLA Théo)	Excusée, donne procuration à Inès AMAT
GROLLEAU Françoise	Excusée, donne procuration à Alain MERCAT
HAMARD Patrick	Présent
HEURTIER Anne	Excusée, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
HINDRE François	Présent
HOUËL Stéphanie (suppléant : DEROCHE Catherine)	Absente
JUSTEAU Foulques	Présent jusqu'à 17h15
LEFRANÇOIS Corinne	Excusée, donne procuration à Philippe VEYER
LELARGE Antoine	Excusé, donne procuration à Pascale ROCHE
LEMAIRE Laurent	Présent
LONG Martine	Présente
MAINGUENÉ Louis (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Absent
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Présent jusqu' 16h05, après donne procuration à Anne REY
NIGET David	Présent jusqu'à 17h, après donne procuration à Marie BONNIN
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, donne procuration à Martine LONG
PÉRON Maurine (suppléant : BRILLAND Lisa)	Présente
QUINCHARD Sophie	Excusé, donne procuration à Patrick HAMARD
REY Anne	Présente
ROCHE Pascale	Présente jusqu'à 16h15, après donne procuration à David NIGET
ROY Marine (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Absente
SEEGERS Henri	Excusé, donne procuration à François HINDRE
SEGRÉTAIN Claudie	Présente
TAILLEFAIT Antony	Présent jusqu'à 16h, après donne procuration à Claudie SEGRÉTAIN
VEYER Philippe	Présent

Membres à titre consultatif :

Membres présents invités par le Président :

Daniel SCHAUB – Référent intégrité scientifique	Dominique CHABASSE – pressenti comme nouveau Directeur du SUMPSS	Anne-Sophie HOCQUET – vice- présidente égalité, ressources humaines et politique sociale
Samuel DELEPINE – chargé de mission contre le racisme et l'antisémitisme	Dominique BAUPIN – Directeur du pilotage et de l'évaluation	Laurent BORDET – vice-président délégué à la cohésion sociale
Olivier AGNELY – Agent comptable	Annabelle SAINTOBERT – Directrice des affaires financières	Sabine MALLET – vice-présidente formation et vie universitaire

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. INFORMATIONS.....	5
2. RESSOURCES HUMAINES	8
2.1. Campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants chercheurs 2018 - vote.....	8
2.2. Campagne d'emplois des personnels BIATSS 2018 - vote.....	9
3. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES.....	10
3.1. Proposition de la commission des statuts : modification du règlement intérieur de l'université : nouvelle composition du comité électoral consultatif – vote	10
3.2. Nomination du directeur du SUMPPS – vote	10
3.3. Adoption des règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales - vote.....	10
4. PROSPECTIVE ET MOYENS.....	10
4.1. Cotisation Conférence des présidents pour 2017 – vote	10
4.2. Bilan social 2016 – vote	10
4.3. Lettre de cadrage budgétaire – vote.....	11
4.4. Nouvelle répartition des fonds FSDIE – vote	12
4.5. Cadre du dispositif chèque cadeau sport / culture / loisirs pour les personnels de l'Université d'Angers.	12
5. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE	13
5.1. Conventions – vote	13
5.1.1. M@DOS	13
5.1.2. Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA)	13
5.1.3. Facultés Libres de l'Ouest	13
5.1.4. IRCOM.....	13
5.1.5. Agrocampus Ouest.....	13
5.1.6. Capvers (UFR ESTHUA – Licence Sciences Sociales)	13
5.1.7. Camas (UFR ESTHUA – LP Management des services aériens)	13
5.1.8. EDF (UFR LLSH – LP et Master Archives)	13
5.1.9. Ville de Saumur (mise à disposition du pôle universitaire).....	13
5.1.10. Les doubles diplômes suivants :	14
5.1.10.1. Odessa / UFR ESTHUA sur le Master Tourisme	14
5.1.10.2. Athènes / UF LLSH sur le Master Didactique des langues.....	14
5.1.10.3. West of Scotland / ISTIA sur le Master Ingénierie des systèmes complexes	14
5.2. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT	14
6. QUESTIONS DIVERSES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXES	15

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 32 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 12 procurations). 9 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1. Université Bretagne Loire (UBL)

M. ROBLÉDO fait état des derniers avancements concernant la Communauté Université Etablissements (COMUE) UBL. Il explique que le lundi 11 septembre 2017 s'est tenu un conseil des membres de l'UBL Au cours de celui-ci, le contrat de site devait être approuvé à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Or, ce contrat de site n'a pas obtenu cette majorité.

M. ROBLÉDO explique que cela implique, dans le processus décisionnel de l'UBL, que ce document-là ne peut être soumis au vote des instances de l'UBL (Comité Technique, Conseil Académique, Conseil d'Administration). Le fait que ce contrat de site ne puisse pas continuer son processus de validation engendre le fait que les volets spécifiques du contrat quinquennal, propres aux établissements ne peuvent pas obtenir l'aval du Ministère. Nous nous trouvons actuellement dans une situation bloquée et pour laquelle il va falloir trouver une solution.

M. ROBLÉDO indique que plusieurs éléments ont conduit à cette situation (15 voies pour au conseil des membres au lieu des 16 requises). En effet, cela est induit par le projet de structuration envisagé par six établissements Rennais (Université Rennes 1, université Rennes 2, INSA, IEP, Ecole supérieure de Chimie et Normal'Sup Rennes). La raison pour laquelle les autres établissements se sont abstenus est qu'il n'existe pas de quid de l'UBL en cas de désistement des structures Rennaises.

M. ROBLÉDO indique qu'il a voté pour en précisant qu'il faudrait revoir le contrat de site puisque celui présenté date de 2016 et ne prenait pas en compte la structuration souhaitée par les établissements au niveau de la plaque Rennaise. Il était important de revoir l'orientation du projet en tenant compte de cette évolution. S'il n'y a pas de discussions possibles, il n'y aura pas de contrat de site de l'UBL et sa fermeture est programmée dans les deux prochaines années.

M. ROBLÉDO explique qu'à l'heure actuelle, l'Université d'Angers et Le Mans Université travaillent sur un projet de réécriture du contrat de site qui tienne compte à la fois de la structuration envisagée à Rennes, de celle envisagée à Nantes, de la coordination envisagée entre Angers et Le Mans ainsi que de celle qui va probablement avoir lieu entre Brest et Lorient. L'UBL serait positionnée comme soutien et aide à la coordination de ces différentes plaques qui sont en train de s'organiser. De fait, il y aurait un reformatage du périmètre puisqu'aujourd'hui les établissements Rennais ne souhaitent pas faire partie de la COMUE ni faire partie d'un espace de coordination structurel qui chapeaute l'organisation et la structuration qu'ils imaginent.

M. ROBLÉDO poursuit en indiquant qu'aujourd'hui si on restait avec la Loi de 2013 telle qu'elle est formulée, ils créeraient une COMUE. Or, actuellement la Loi ne permet pas d'avoir une COMUE dans une COMUE et même si cela devenait possible, ils ne souhaitent pas faire partie d'un espace de coordination au-delà de celui qu'ils vont mettre en place. Pour autant, l'ensemble des établissements, Rennais compris, reste convaincu qu'une coordination à l'échelle inter-régionale, sur un certain nombre de sujets, est pertinente. Néanmoins, il faut imaginer un nouveau dispositif.

M. ROBLÉDO explique qu'avec le Président de Le Mans Université, la décision a été prise d'envoyer un courrier aux cinq autres présidents d'universités pour leur proposer d'échanger sur les moyens de conserver une dynamique de coordination sur un certain nombre de sujets. A titre d'exemple, il est urgent pour eux de gérer la pérennité des écoles doctorales telles qu'elles sont aujourd'hui en place.

M. ROBLÉDO indique qu'une rencontre a eu lieu au mois de juillet entre le Président de Le Mans université, le président de l'Université de Brest, lui-même et M. BAPTISTE, Directeur du cabinet de la Ministre. L'objet de celle-ci était de faire le point sur les derniers éléments préoccupants concernant l'UBL.

M. ROBLÉDO rappelle que le Ministère a été interrogé sur la formation doctorale et les écoles doctorales, mises en place à partir de septembre. Selon le Ministère, il n'y a pas de problème puisque les écoles doctorales sont co-accréditées entre les établissements pour la durée du contrat. L'inquiétude réside dans le fait que l'Ecole des Docteurs (qui chapeaute l'ensemble des écoles doctorales) est un projet porté uniquement par l'UBL, qui ne pourra persister que si l'UBL fonctionne. D'autant plus que la dynamique actuelle n'est pas forcément propice à nourrir une coopération et une coordination inter-établissements à l'intérieur des écoles doctorales.

M. ROBLÉDO rapporte avoir été interrogé au cours du Conseil Académique sur la position de l'Université d'Angers à ce sujet. Il rappelle que lorsque nous participons ou dirigeons une école doctorale il est impératif de la faire fonctionner, ceci au-delà de la dimension politique puisque nous avons des étudiants en formation. Il est impossible de les laisser dans l'incertitude.

M. ROBLÉDO indique que le sujet est un peu différent pour les départements puisqu'il s'agit dans ce cas là d'une coordination scientifique. Il n'y a pas d'enjeu majeur concernant les étudiants, à court terme.

M. ROBLÉDO explique qu'avec le Président de Le Mans l'Université, ils vont solliciter une rencontre avec les autres présidents d'universités, y compris ceux de Rennes 1 et de Rennes 2. Pascal OLIVARD, Président de l'UBL a très récemment envoyé un courriel à l'ensemble des membres de la COMUE pour expliquer l'importance de faire une nouvelle proposition de contrat de site. Le projet figurant dans ce contrat de site devra être suffisamment consistant. Les propos de la Ministre sont sans équivoque, elle ne signera pas de contrat de site de COMUE autour d'un projet flou, sans coordination pertinente.

M. ROBLÉDO rappelle que si ce travail n'est pas effectué, il n'y aura pas de contrat de site et nous serons bloqués. Néanmoins, si cela ne débouche sur rien de pertinent, il faudra imaginer, pour les établissements de l'UBL hors ceux de la plaque Rennaise, un espace de coordination.

M. ROBLÉDO indique que même si la Loi devait évoluer, il est peu probable qu'un établissement dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) soit autorisé à ne pas faire partie d'un espace de coordination territoriale. La Loi de 2013 risque d'assouplir le terme de site. Il est fort probable que la possibilité de la création d'un espace de coordination intra-académique soit proposée aux établissements. De ce fait, à l'intérieur d'une même académie il pourrait y avoir plusieurs espaces de coordination. Dans l'hypothèse où l'UBL disparaîtrait c'est ce qui se passerait à Rennes. Dans cette même hypothèse, un espace de coordination serait mis en place sur la plaque Nantaise. Ensuite, il y a le projet sur lequel nous travaillons avec Le Mans Université depuis un an et qui était bien antérieur à ce qui se passe aujourd'hui. Ce projet était compatible avec la structuration de l'UBL. Si l'UBL devait disparaître, cela réinterrogerait la forme à donner à ce rapprochement.

M. ROBLÉDO présente l'état d'avancement du projet avec Le Mans. Il précise qu'un état des lieux a été réalisé. Désormais le travail porte sur le projet de rapprochement des deux établissements. En fonction de sa nature, de l'intensité du rapprochement, on va identifier la forme du rapprochement la plus adaptée. Il s'agissait de la feuille de route avec l'UBL, sans elle les cartes risquent d'être redistribuées.

Mme PÉRON demande quels sont les critères de l'état des lieux.

M. ROBLÉDO répond qu'il n'y a pas de critères d'état des lieux mais des axes selon lesquels l'état des lieux a été réalisé. Il s'agit d'axes portant sur : la formation, la recherche, la vie étudiante, l'international et l'organisation.

Mme PÉRON demande quelle sera la nature du rapprochement.

M. ROBLÉDO répond que nous avons des options et que nous nous sommes rien interdit. Le rapprochement peut être une simple coordination ou un contrat d'association. On pourrait imaginer si la Loi le permet une notion de grand établissement (dans ce cas les deux établissements garderaient leur personnalité morale. Si l'UBL disparaissait une COMUE pourrait également être envisagée, de même qu'une COMUE pré-fusionnelle ou une fusion. Il rappelle que pour l'instant, l'important est le travail a mené sur le projet pour déterminer s'il apporte une plus-value, dans quelles mesures et sur quels sujets.

M. ROBLÉDO indique que la date limite initialement fixée était une mise en place opérationnelle de ce rapprochement à l'orée du prochain contrat. Maintenant si l'UBL était amenée à disparaître, les établissements Rennais sortiraient de la COMUE début 2019. Cela induit pour notre projet une échelle de temps plus contrainte. M. ROBLÉDO précise que malgré cela nous n'accepterons pas de nous voir imposer un calendrier par la situation engendrée par la sortie des établissements Rennais. Il s'agit d'éléments à construire et les expérimentations telles que le Ministère est prêt à accepter sont prévues d'ici une dizaine d'années. Ainsi, même s'il y a une reconfiguration ou une disparition de l'UBL laisse des perspectives.

M. TAILLEFAIT demande pourquoi l'Université d'Angers reste dans l'UBL alors que selon lui cela a un coût et il n'en voit pas le retour sur investissement. Ensuite, sur le rapprochement Université d'Angers et Le Mans Université il explique que si un grand établissement était mis en place ce sera un bel horizon.

M. ROBLÉDO répond que l'UBL est officiellement créée depuis janvier 2016 puis réellement mise en place au cours de seconde semestre 2016. Effectivement, aujourd'hui nous avons plutôt comme externalité la lourdeur qu'une telle structure peut générer. Cependant, nous avons un certain nombre d'externalités positif. En effet, nous sommes accrédités sur les 11 écoles doctorales que porte l'UBL. De plus, concernant les appels à projets des post-doc, une des premières mesures collectives mises en place par l'UBL, nous avons eu divers financements et l'Université d'Angers a récupéré 160 000 euros de l'UBL. Concrètement, il y a une subvention de 116 000 euros par an à laquelle s'ajoute 160 000 euros pour les unités de recherche.

M. ROBLÉDO rappelle que le retour d'expérience est très court. Actuellement, nous sommes membre de l'UBL aussi pour se conformer à la Loi nous avons, pour le moment l'obligation de rester dans la COMUE. Un des avantages à rester dans l'UBL est qu'un gros travail a déjà été fait, avec une mobilisation collective de l'ensemble des établissements qui a été relativement importante. Par conséquent, il s'agit de capitaliser sur le travail effectué jusqu'à présent, notamment sur les écoles doctorales.

M. ROBLÉDO ajoute qu'aujourd'hui la Loi oblige les établissements relevant du MESRI a entré dans une démarche de coopération, la question actuelle est de savoir sous quelle forme. Le projet actuel reste axé sur un rapprochement avec Le Mans puisqu'il se ferait sur un territoire donné. La porte n'est pas fermée à d'autres types de collaborations. Il ne s'agit pas d'un repli sur soi sur ce territoire. Des discussions ont eu lieu avec le Président de l'Université de Nantes pour connaître sa réaction, compte tenu de la probabilité de l'arrêt de l'UBL. Il en ressort que l'université de Nantes se trouve, elle aussi, dans une situation politique et stratégique compliquée. L'école centrale de Nantes, en juillet, a refusé de signer la convention qui lui aurait permis d'être intégrée dans le projet de future université Nantaise. Actuellement, cela bloque le processus. Les orientations stratégiques de la Nouvelle Université de Nantes n'incluaient pas l'Université d'Angers ni Le Mans Université. La Ministre a précisé que le rapprochement n'a de sens que dans le projet qu'il porte, la structuration viendra après, elle est prête à envisager tout type d'expérimentations à partir du moment où le projet porté collectivement leur semble pertinent.

M. ROBLÉDO indique qu'un Conseil Académique de l'UBL s'est tenu le lundi 25 septembre 2017.

M. LE GALL, qui a assisté à ce Conseil Académique précise que ce fût l'occasion de faire le point sur les derniers événements concernant le COMUE et pour les membres d'échanger sur le sujet. Il a été dit, par diverses organisations que la situation était extrêmement préoccupante. Puis, la question a été posée pour savoir si une UBL sans les établissements Rennais était envisageable ainsi que celle sur la temporalité. La question concernant l'avenir des personnels de l'UBL a également été soulevée ainsi que celle concernant les écoles doctorales. Les réponses apportées sont celles développées ci-dessus par M. ROBLÉDO. Ces échanges ont conduit à une volonté commune de proposer un nouveau contrat de site pour essayer de mettre le texte en accord avec la réalité.

1.2. [Autres informations](#)

M. ROBLÉDO a nommé Daniel SCHAUB « référent intégrité scientifique ». Cette nomination fait suite à une obligation morale pour les établissements d'avoir ce type de référent. Daniel SCHAUB aura un travail de prévention auprès des doctorants, des étudiants en master recherche ou des collègues en préparation de l'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) pour éviter un certain nombre de mauvaises conduites, constatées parfois dans des activités de recherche. Le référent intégrité scientifique est directement rattaché au président.

M. ROBLÉDO a nommé Samuel DELEPINE comme « chargé de missions contre le racisme et antisémitisme ». M. DELEPINE prend la suite de Christine BARRE. Cette nomination s'inscrit dans les actions déjà déployées au sein de l'Université d'Angers et à l'échelle nationale. M. ROBLÉDO invite M. DELEPINE a se présenter.

M. DELEPINE explique qu'il est enseignant chercheur en géographie sociale et qu'il travaille depuis des années sur la situation des Roms et des gens du voyage ainsi que sur les migrations internationales, notamment dans le cadre du RFI Alliance Europa.

M. TAILLEFAIT remarque que l'intitulé du poste n'est pas élégant.

M. DELEPINE répond l'avoir remarqué également. Il précise qu'il s'engage dans l'idée de communiquer et de lutter contre ce phénomène.

M. ROBLÉDO poursuit en indiquant que depuis le 1^{er} septembre 2017, l'Université d'Angers accueille un nouvel agent comptable en la personne d'Olivier AGNELY, qui était auparavant agent comptable de l'Université de La Rochelle.

M. ROBLÉDO informe également les usagers que des élections pour renouveler leurs sièges aux conseils centraux seront organisées le 30 janvier 2018. Dans ce sens, une modification du Comité Electorat Consultatif (CEC) va être effectuée.

Ressources Humaines

1.3. Campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants chercheurs 2018 - vote

M. ROBLÉDO explique qu'il y a 77 postes proposés dans cette campagne d'emplois 2018 au même niveau. IL s'agit soit de postes de Professeurs (PR) soit des postes de Maîtres de Conférences (MCF) soit des postes d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) ou de Professeurs Associés (PAST). Parmi ces postes-là, certains font l'objet d'une publication au même niveau, dans les mêmes sections disciplinaires, d'autres font l'objet du recrutement d'un ATER puis il y quatre postes qui changent de section CNU.

M. ROBLÉDO informe qu'il y a 13 postes pour les PR.

M. ROBLÉDO poursuit en expliquant la répartition de ces postes pour les MCF : il y a 32 postes dont 14 au même niveau, 16 postes d'ATER, 1 poste de MCF en Contrat à Durée Déterminée (CDD) et un poste de MCF à temps plein en termes de PAST.

M. ROBLÉDO ajoute qu'il y a également 19 postes d'ATER et 13 postes de PAST.

M. ROBLÉDO donne des précisions sur ce qui est appelé les réfrigérations. Il s'agit de mettre à la campagne d'emplois un support de titulaire pour recruter un ATER. Cette année, globalement, il n'y a que trois réfrigérations de plus par rapport à l'année dernière.

M. ROBLÉDO indique que 16 postes d'ATER pour les MCF, cela peut paraître beaucoup mais il faut savoir que sur ces 16 postes, il y en a 10 qui avaient été créés dans le cadre de Pluripass. Dans ce cadre-là, il avait été décidé que durant l'expérimentation, ces postes étaient en ATER. Puis, il y a un poste de MCF qui est sous contrat CDD. Là aussi ce support s'inscrit dans le cadre de la campagne Pluripass, sur lequel un ATER avait été recruté un an, qui a été renouvelé une fois. Pour la troisième année, un renouvellement comme ATER n'était plus possible, or cette personne souhaite rester à l'uni et qui donne totale satisfaction à l'équipe pédagogique. La seule façon de pouvoir la garder est de lui proposer un CDD.

M. ROBLÉDO explique que le support de MCF en PAST fait suite à la demande de la composante de le profiler plutôt comme PAST. Il s'agit d'un pharmacien d'officine qui intervient à l'UFR Santé. Le contrat arrive à échéance et un renouvellement est demandé.

M. ROBLÉDO rappelle que l'objectif de cette campagne d'emplois, pour laquelle il n'y a pas eu de création de postes d'enseignants chercheurs était qu'il n'y ait pas de perte de potentiel en enseignement et en recherche.

M. ROBLÉDO indique que pour le personnel de second degré il y a 6 postes vacants et ouverts au recrutement. La plupart reste dans la même discipline, la plupart sont également proposés de nouveau au recrutement de titulaires. Le dernier poste de la liste (Cf. annexe) est quant à lui occupé par une personne contractuelle qui enseigne le russe qui est incitée à passer le concours de manière à ce que nous puissions, à terme, lui proposer un poste de titulaire sur cette mission.

M. ROBLÉDO note que 3 postes de MCF ont été re-pyramidés en PR et un poste de MCF est transformé en poste de Professeur Agrégé (PRAG). Ce qui est lié à un « échange » de collègues entre l'IUT et la Faculté des Sciences : l'IUT a transmis un poste de MCF et à la place la Faculté des Sciences a mis à disposition un support de poste de PRAG.

M. ROBLÉDO note que globalement pour les enseignants chercheurs et PRAG cela fait un volume de recrutement de 87 personnes au cours de l'année 2018. Ce volume est relativement conséquent.

La campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs 2018 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 4 abstentions.

1.4. Campagne d'emplois des personnels BIATSS 2018 – vote

M. ROBLÉDO explique que concernant le personnel BIATSS, il y a 9 postes au même niveau avec parfois des changements de filières. Les changements de filière, notamment concernant la filière AENES, s'expliquent par le fait que dès que le poste demande une technicité particulière, nous sommes obligés de les passer dans le corps des ITRF.

M. ROBLÉDO indique qu'il y a 9 repyramidages pour le personnel BIATSS : soit de catégorie C vers une catégorie B ou A, soit d'une catégorie B vers une catégorie A.

M. ROBLÉDO rappelle que cette campagne d'emplois est issue du dialogue de gestion que l'on a avec les services et les composantes. Il s'agit donc d'un profilage de postes qui remonte de leurs besoins. Nous constatons à l'université une montée en compétences des besoins. Pour le personnel BIATSS, il y a quatre créations de postes de titulaires sur des postes qui étaient occupés par des personnes contractuelles, or campagne Sauvadet.

Il rappelle que les postes ouverts à concours ne seront peut-être pas occupés par les personnes qui les occupaient auparavant. Ce n'est pas une campagne de titularisation des personnes en poste mais une stabilisation du support, soit pour la composante soit pour le service. Au total, pour le personnel BIATSS, il y aura 22 recrutements de titulaires pour l'année 2018.

M. ROBLÉDO informe qu'à ces chiffres s'ajoute une campagne de contractuels. La politique d'accueil d'apprentis se poursuit. Il y aura peut-être l'arrivée d'un CAE à l'ISTIA si le dispositif est retenu. La durée et la quotité de temps de ces contrats sont variables. Ce n'est pas 24 équivalents temps plein supplémentaires mais 24 recrutements particuliers.

M. HAMARD s'interroge pour savoir si le recrutement de 10% de psychologue au Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) vient compléter un poste.

M. LE GALL répond que cela correspond à une activité particulière pour pouvoir s'occuper des étudiants qualifiés de « DYS » de plus en plus nombreux à l'Université d'Angers.

Mme HOCQUET précise qu'il s'agit d'une personne qui est déjà en activité à l'université.

M. LEMAIRE demande si les tableaux mis à disposition sont factuels ou informatifs puisque visiblement ils comportent des erreurs.

M. ROBLÉDO explique que lorsqu'il s'agit d'erreur sur les numéros d'unités cela s'explique par le fait que les anciens numéros ont été repris.

M. LEMAIRE s'interroge sur la création des postes BIATSS. Il souhaite savoir où ils vont être positionnés au sein des composantes citées.

M. HUISMAN répond que le premier est à la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) et correspond au poste de coordinateur du pôle Saint Serge (UFR ESTHUA Tourisme et Culture, UFR Droit Economie Gestion et Présidence). Le deuxième correspond à un poste de technicien de laboratoire à l'UFR Santé. Le troisième correspond à un poste adjoint technique en laboratoire à l'UFR Santé. Quant au quatrième, il s'agit d'un poste de technicien de laboratoire à l'UFR Sciences.

Mme HOCQUET précise qu'il s'agit bien de suppression de supports de contractuels permanents en catégorie B et en catégorie C au profit d'ouverture de concours pour ces emplois permanents jusqu'alors occupés par des contractuels.

Mme BONNIN s'interroge sur les postes de PAST qui n'ont pas de rattachement recherche dans certaines UFR. Elle demande si ce rattachement est obligatoire.

M. ROBLÉDO répond qu'il s'agit bien d'une obligation. Le tableau n'a pas été réactualisé. Ce sont les postes de l'ISTIA pour lesquels il n'y a pas d'affiliation recherche. Il est vrai qu'il y a des postes de PAST qui ont une vraie activité de recherche et d'autres où elle est moins prédominante.

La campagne d'emplois des personnels BIATSS 2018 est approuvée.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 2 abstentions.

2. Affaires générales et statutaires

2.1. Proposition de la commission des statuts : modification du règlement intérieur de l'université : nouvelle composition du comité électoral consultatif – vote

M. ROBLÉDO indique que l'article 719-3 du Code de l'Éducation a été un peu modifié. Pour plus d'informations, se référer au diaporama en Annexe.

M. ROBLÉDO explique que les missions du Comité Electoral Consultatif restent inchangées. Seule sa composition est sensiblement différente.

M. ROBLÉDO ajoute qu'il faut qu'il y ait un représentant désigné par et parmi chaque liste. Il est aussi nécessaire d'avoir un représentant désigné par le recteur d'académie. Enfin, il faut un représentant ou un délégué par liste.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.2. Nomination du directeur du SUMPPS – vote

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la proposition suivante : Monsieur Dominique CHABASSE – Professeur d'Université et Praticien Hospitalier (PU-PH) retraité, est nommé directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS).

Cet avis a été adopté à l'unanimité avec 30 voix pour.

2.3. Adoption des règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales

M. ROBLÉDO explique que pour les collèges A, B et 4, les membres sont proposés par le comité doctoral de l'UBL. Par contre pour le collège 3 qui concerne les doctorants des élections doivent être organisées pour pourvoir les 5 sièges ouverts. Ces élections auront lieu, sur chaque site universitaire le 28 novembre 2017. Pour l'Université d'Angers, le vote aura lieu à la Faculté des Sciences. Le mandat dure deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Article 1 : ADOPTE les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales proposées.

Et APPROUVE la coordination des élections des membres du 3ème collège des conseils des écoles doctorales par l'UBL sous l'égide de l'école des docteurs.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1. Cotisation Conférence des présidents pour 2017 – vote

M. ROBLÉDO informe les membres d'une légère augmentation de cette cotisation. En effet, elle passe de 13 781 euros en 2016 à 15 000 euros en 2017.

La cotisation à la Conférence des Présidents d'Université 2017 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3.2. Bilan social 2016 – vote

Mme HOCQUET présente le bilan social, approuvé par le Comité Technique (CT) du 29 septembre 2017
Cf. Diaporama en annexe.

M. ROBLÉDO informe les membres qu'un doctorant en situation de handicap va être recruté à l'Université d'Angers suite à l'accord du MESRI. Ceci est fait dans le but, à plus long terme, de pouvoir recruter un enseignant chercheur en situation de handicap.

M. LE GALL explique qu'il faut être proactif pour inciter les candidatures.

M. HAMARD demande combien d'étudiants en situation de handicap arrive jusqu'au doctorat.

Mme HOCQUET qu'il y a des étudiants qui arrivent dès la première année de licence mais également des étudiants qui arrivent à l'Université d'Angers après l'obtention d'un master.

Ils sont donc en capacité d'obtenir un diplôme. De ce fait, peut-être que certains ne souhaitent pas être accompagnés du point de vue de leur handicap donc il est difficile d'avoir un chiffre viable.

Mme HOCQUET poursuit en indiquant que la sensibilisation des équipes pédagogiques au handicap est un axe de travail fort. L'objectif est de les amener dans le chemin de la réussite et peut-être vers un doctorat. Leur situation leur permettra très certainement d'être financés pendant le doctorat.

Mme HOCQUET explique qu'un questionnaire sur la qualité de vie au travail (baromètre social) sera envoyé à chaque personnel de l'Université d'Angers en novembre 2017. L'analyse des résultats sera présentée en février 2018.

Mme PÉRON souhaite savoir si les chiffres représentant le nombre d'étudiants par enseignant sont disponibles par UFR. Elle trouve intéressant d'avoir des données, notamment sur la question de la parité hommes/femmes. Elle aimerait avoir des données plus détaillées sur ce sujet notamment le ratio hommes/femmes dans les emplois à responsabilités ou dans les emplois précaires.

Mme HOCQUET explique que ces données sont disponibles dans la version complète du bilan social.

M. BAUPIN explique que le bilan social présenté est celui synthétisé. Une version complète (selon le modèle de l'ancien bilan social, comprenant donc toutes les données demandées) est en cours de rédaction.

Mme BONNIN s'interroge sur la rémunération des agents. Elle demande pourquoi nous payons moins de cotisations sur le salaire des personnels contractuels.

M. ROBLÉDO répond qu'en termes d'indice de rémunération, un effort a été fait pour ramener la grille indiciaire des contractuels au plus près de celle des titulaires.

M. BAUPIN précise que pour les titulaires on est à 92% de charges patronales dont 75% de CAS Pension (cotisations patronales) alors que pour les personnels contractuels on est à 42% de cotisations au global. Il y a également des écarts sur la partie Pôle Emploi pour lequel il n'y a pas de cotisation pour les titulaires, ce qui ne compense pas pour autant le CAS Pension.

M. NIGET demande s'il y aura un temps d'échange en amont à la création du plan sur la parité hommes/femmes.

Mme HOCQUET retient l'idée de mise en place d'un temps de concertation avec des enseignants chercheurs notamment, sur ce sujet.

M. ROBLÉDO note que depuis deux ans les campagnes d'emplois des PR se sont fortement féminisées.

M. BOUQSIM précise qu'il est important d'avoir un politique de promotion du service de santé au travail.

Mme HOCQUET répond que même si le nombre de visite diminue, c'est un service proactif en collaboration avec les services administratifs.

Le bilan social 2016 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3.3. Lettre de cadrage budgétaire 2018 – vote

M. ROBLÉDO explique qu'il s'agit de la dernière partie de la lettre concernant la politique des moyens de l'université. La première partie a été votée en juin. Au-delà de la dimension politique, elle doit prendre en compte les contingences financières. En effet, il faut être en mesure d'accompagner les différentes mesures au cours de l'année 2018.

M. ROBLÉDO insiste sur le fait qu'il faut maîtriser et anticiper l'évolution de la masse salariale.

Cf. diaporama en annexe pour avoir l'ensemble des informations.

M. LE GALL alerte sur le fait que la dotation de l'Etat (qui ne contient pas que de la masse salariale) recouvre le budget de masse salariale donc pour tout le reste il faut trouver des ressources.

M. ROBLÉDO précise que si l'on continue sur la couverture du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ce serait une bonne chose.

Mme REY demande à ce que lui soit rappelé ce qui doit figurer dans la ligne contrats de partenariats.

M. HUISMAN explique qu'il s'agit de toutes les conventions qui ont été revues avec les partenaires (facultés libres de l'ouest, ESA, etc.). De ce fait il a été prévu des prestations supplémentaires et une tarification un peu différente dans la convention qui font apporter un revenu supplémentaire de 60 000 euros.

Mme PÉRON explique que l'UNEF va s'abstenir sur le budget alloué par l'Etat parce qu'ils considèrent que ce n'est pas assez au vu des besoins actuels des universités.

La lettre de cadrage budgétaire 2018 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 7 abstentions.

3.4. Nouvelle répartition des fonds FSDIE pour 2018 – vote

M. ROBLÉDO présente cette nouvelle répartition et constate qu'il y a une hausse de budget de 35 000 euros. Celle-ci s'explique par deux phénomènes. Tout d'abord, l'intégration du reliquat puis une participation supplémentaire de l'établissement sur un certain nombre de sujets.

M. ROBLÉDO explique que globalement la partie initiatives des étudiants reste stable à 107 000 euros. Comme la somme globale a augmenté, le pourcentage est plus faible. Cependant, cette ligne-là a du mal à être utilisée par les étudiants tous les ans donc on estime que cela répond à la demande. Il informe que pour le STAPS et la culture les budgets restent stables. Par contre l'aide à la mobilité augmente, de même que pour le volet social. Enfin, un soutien a été apporté à la maison des étudiants dans les anciens locaux de l'astrolabe.

La nouvelle répartition du FSDIE est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.5. Cadre du dispositif chèque cadeau sport / culture / loisirs pour les personnels de l'Université d'Angers.

M. BORDET présente ce dispositif.

M. BORDET explique que dans une perspective de développement d'une offre de type comité d'entreprise et avec une volonté d'améliorer la qualité de vie de ses personnels, l'Université d'Angers met en place pour l'année universitaire 2017-2018, un dispositif de chèques sport/culture/loisirs qui permet à ses personnels de bénéficier, après inscription auprès de la direction de la Culture et des Initiatives, d'un des chèques suivants :

- un chèque sport d'une valeur de 30 euros, utilisable en déduction de l'inscription à la première activité du SUAPS ;

- ou un chèque culture d'une valeur de 30 euros, utilisable chez l'un des partenaires culturels de l'UA selon les conventions signées (dans la limite de 400 chèques) ;

- ou un chèque loisirs d'une valeur de 30 euros, retenu par l'UA parmi l'offre disponible, utilisable dans l'un des magasins l'acceptant (dans la limite de 1000 chèques).

Mme SEGRETAIN demande pourquoi ce dispositif est limité à 500 ou 1000.

M. BORDET répond que 1000 c'est pour éviter d'être embêté par la notion de marché public ce qui aurait été une complexité administrative très forte. Quant aux 500, cela permet une meilleure gestion administrative.

M. HAMARD souligne que cela est une bonne initiative.

Le dispositif chèque sport/culture/loisirs est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4. Enseignement et vie étudiante

4.1. Conventions – vote

Mme MALLET présente les différentes conventions pour vote. Elle rappelle que l'on a demandé à ces partenaires un forfait de six heures valorisé à 178 euros l'heure d'enseignant pour la présidence du jury par année et par formation, ce qui représente environ 50 000 euros supplémentaires pour la gestion de ces formations.

Mme MALLET explique qu'il a été ajouté à ces conventions un comité de pilotage, un comité de suivi de ces formations et un conseil de perfectionnement. En effet, nous avons demandé à nos partenaires d'avoir les mêmes exigences que celles que nous demandons à nos responsables de formations. Le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et l'évaluation des formations leur ont été également demandés.

Mme REY demande à qui est reversé l'argent demandé pour la présidence des jurys.

M. ROBLÉDO répond qu'il est reversé à l'université. Ensuite la moitié sera reversée par l'université à la composante avec laquelle cette convention a été signée.

4.1.1. M@DOS

La convention de partenariat pour le dispositif de masters Management des Organisations Scolaires M@DOS est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

4.1.2. Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA)

La convention de masters co-accrédités avec l'Ecole Supérieure d'Agricultures est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

4.1.3. Facultés Libres de l'Ouest

La convention avec les facultés libres de l'ouest est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

4.1.4. IRCOM

La convention avec l'Institut des Relations publiques et de la COMMunication est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

4.1.5. Agrocampus Ouest

La convention avec l'AgroCampus Ouest concernant la LP productions végétales est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

4.1.6. Capvers (UFR ESTHUA – Licence Sciences Sociales)

La convention avec CapVers concernant la 3^{ème} année de licence sciences sociales est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

4.1.7. Camas (UFR ESTHUA – LP Management des services aériens)

La convention avec le Centre d'Apprentissage des Métiers de l'Assistance au Sol concernant la LP logistique et transports internationaux est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

4.1.8. EDF (UFR LLSH – LP et Master Archives)

La convention de coopération avec EDF est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions

4.1.9. Ville de Saumur (mise à disposition du pôle universitaire)

La convention avec la ville de Saumur relative à la mise à disposition du pôle universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

5.1.8. EDF (UFR LLSH – LP et Master Archives)

La convention de coopération avec EDF est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions

5.1.9. Ville de Saumur (mise à disposition du pôle universitaire)

La convention avec la ville de Saumur relative à la mise à disposition du pôle universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

5.1.10. Les doubles diplômes suivants :

5.1.10.1. Odessa / UFR ESTHUA Tourisme et Culture sur le Master Tourisme

La convention relative à la délivrance du double diplôme master tourisme entre l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture et l'Université Nationale Economique d'Odessa est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

5.1.10.2. Athènes / UFR LLSH sur le Master Didactique des langues

La convention relative à la délivrance du double diplôme master didactique des langues entre l'UFR LLSH et l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

5.1.10.3. West of Scotland / ISTIA sur le Master Ingénierie des systèmes complexes

La convention relative à la délivrance du double diplôme master ingénierie des systèmes complexes entre l'ISTIA et l'Université de West of Scotland est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 2 abstentions.

5.2. Décisions prises par délégation du CA au président

M. ROBLÉDO informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises par délégation. Les documents sont joints en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO clôt la séance à 17h36.

**Le Président
de l'Université d'Angers,
Christian ROBLÉDO**



**Le Vice-président
du Conseil d'administration
Didier LE GALL**



**Le Directeur général des services,
Olivier HUISMAN**



ANNEXE :

- Diaporama de la séance du 28 septembre 2017.

[Faint, illegible text and signatures, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



Conseil d'administration

jeudi 28 septembre 2017

Ordre du jour :

1. Informations
2. Ressources humaines
3. Affaires générales et statutaires
4. Prospectives et moyens
5. Enseignement et vie étudiante
6. Décisions prises par délégation du CA au Président

1. Informations

- Point Université Bretagne Loire
- Rapprochement Université d'Angers / Université du Maine
- Nomination de Daniel Schaub Référent Intégrité scientifique
- Nomination de Samuel Delepine Chargé de mission Racisme Antisémitisme
- Nomination d'Olivier Agnely Agent Comptable
- Elections des représentants des usagers aux conseils centraux le mardi 30 janvier 2018

2. Ressources humaines

2.1 Campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants chercheurs 2018

Vote du CT du 19/09/2017 :

10 votants 10 pour

Vote du CAC du 20/09/2017 :

49 votants 41 pour 8 abstentions

2.2 campagne d'emplois des personnels BIATSS 2018

Vote du Ct du 19/09/2017 :

10 votants 5 pour 5 abstentions

Campagne d'emplois enseignants 2018

Personnels Enseignants-Chercheurs

- **77 postes d'enseignants-chercheurs au même niveau (73 à la CE 2017).**
- **45 postes de PR ou MCF (35 à la CE 2017):**
 - Dont 13 postes de PR qui se répartissent en :
 - 6 postes PR → PR
 - 7 postes PR → ATER
 - 9 postes de même CNU + 4 changements de CNU
 - Dont 32 postes de MCF qui se répartissent en :
 - 14 postes MCF → MCF
 - 16 postes MCF → ATER
 - 1 poste MCF → CDD (UFR Santé / SONAS)
 - 1 poste MCF → PAST temps plein (UFR Santé)
 - Soit un total de 23 postes de PR/MCF proposés en ATER
- **19 postes ATER (23 à la CE 2017)**
- **13 postes PAST (15 à la CE 2017)**

Campagne d'emplois enseignants 2018

Personnels Enseignants-Chercheurs

Conséquences sur l'occupation des postes MCF et PR (selon l'occupation effective avant et après CE 2018)

- **3 réfrigérations** : nouvelles occupations momentanées de supports de postes titulaires par des enseignants contractuels à compter de la CE 2018
- **19 maintiens de réfrigérations** : conservation de l'occupation de supports de postes titulaires par des enseignants contractuels
- **19 défrigérations** : nouvelles occupations par des enseignants titulaires de postes occupés par des enseignants contractuels avant la CE 2018



Campagne d'emplois enseignants 2018

Personnels enseignants du 2nd degré et contractuels

- **6 postes d'enseignants du 2nd degré (PRAG/PRCE) au même niveau (8 à la CE 2017) :**
 - 4 PRAG même discipline (3 Eco. Gestion, 1 Lettres modernes)
 - 1 PRAG avec changement de discipline (Informatique/gestion → espagnol)
 - 1 PRAG → CDD (même discipline– russe)

Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants						Objectifs rentrée 2018			
	UFR, Ecole ou service	N° support	CORPS	Discipline	Objet de la vacance	Date de vacance	Objectif	CORPS	Discipline
1	ESTHUA	713	PRAG	Economie Gestion	Mutation	01-sept-17	MÊME NIVEAU	PRAG	Economie Gestion
2	DEG	617	PRAG	Economie et gestion	Retraite	01-nov-17	MÊME NIVEAU	PRAG	Economie Gestion
3	IUT	236	PRCE	Economie et gestion	Mutation	01-sept-17	MÊME NIVEAU	PRAG	Economie et gestion
4	IUT	205	PRAG	Informatique et gestion	Retraite	01-sept-18	MÊME NIVEAU	PRAG	Espagnol
5	DFC	1120	PRAG	Lettres modernes	Mutation	01-sept-17	MÊME NIVEAU	PRAG	Lettres modernes
6	ESTHUA	621	PRAG	Russe	Mutation	01-sept-15	CONTRACTUEL	CDD	Russe

Campagne d'emplois enseignants 2018

Repyramidages et créations EEC

4 repyramidages :

- 3 MCF → PR : UFR DEG, ISTIA, UFR SCIENCES
- 1 MCF → PRAG : IUT

Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants								Repyramidages rentrée 2018					
UFR ou Ecole	N° support	CORPS	CNU ou Discipline	Insertion recherche	NoUR	Objet de la vacance	Date de la vacance	Corps	CNU ou discipline	Insertion recherche	NoUR	Recrutement	
1	DEG	1274	MCF	5 - sciences économiques	GRANEM	EA 7456	PROMOTION	01-sept-17	PR	4 - Sciences politiques	Centre Jean Bodin	EA 4337	Campagne synchronisée 46.3
2	ISTIA	381	MCF	27 - informatique	LARIS	EA 7315	RETRAITE	01-sept-17	PR	61 - Génie informatique 27 - Informatique	LARIS	EA 7315	Campagne synchronisée 46.1
3	SCIENCES	124	MCF	32 - Chimie organique, minérale, industrielle	Moltech Anjou	UMR CNRS 6200	Retraite	01-juil-17	PR	32 - Chimie organique, minérale, industrielle	Moltech Anjou	UMR CNRS 6200	Campagne synchronisée 46.1
4	IUT	387	MCF	68 - Biologie des organismes	LETG-Angers	UMR CNRS 6554	CHANGEMENT AFFECTATION	01-sept-17	PRAG	Biologie			Campagne 2nd degré

Campagne d'emplois enseignants 2018

Bilan EEC par corps

POSTES	PR	MCF	PRAG PRCE	ATER	CDD/ CDI	PAST	Totaux
PR	9 (6 même niveau + 3 repyramidages)			7			16
MCF		14 (14 même niveau)		16	1	1	32
PRAG PRCE			6 (5 même niveau + 1 repyramidage)		1		7
ATER				19			19
PAST						13	13
Totaux	9	14	6	42	2	14	87



Campagne d'emplois BIATTS 2018

Vote du Ct du 19/09/2017 : sur 10 votants, 5 pour et 5 abstentions

Personnels BIATSS

9 postes au même niveau (16 à la CE 2017) :

- dont 4 postes ATRF, 2 ADJENES, 1 ASI, 2 IGE
- 5 postes dans la même filière et/ou même BAP ITRF
- 2 changements de BAP (A→J, J→A) et 2 changements de filière AENES→ITRF

Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants								Objectifs rentrée2018			
UFR Direction	N° de poste	CORPS	BAP	Date de la vacance		MOTIF	CORPS	BAP	Fonctions		
1	IUT	57619E	ATRF	G	1	Décembre 2017	RETRAITE	ATRF	G	Opérateur logistique (maintenance et accueil)	
2	IUT	0970N17AI01	ASI	A	1	Septembre 2017	NON REINTEGRATION	ASI	J	Responsable pôle financier	
3	DRIED	64870L	IGE	J	12	Novembre 2017	SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT	IGE	J	Directeur.trice adjoint.e DRIED	
4	DEVE	02627F	AAE	J	31	Mai 2018	RETRAITE	IGE	J	Directeur.trice adjoint.e DEVE	
5	DRH	38309	ADJENES	J	1	mai 2017	RETRAITE	ADJENES	J	Gestionnaire pôle BIATSS	
6	SANTE	28312Z	ADJENES	J	1	Mai 2017	RETRAITE	ATRF	G	Agent d'accueil	
7	SCIENCES	39747	ADJENES	J	1	Mai 2014	DISPONIBILITE	ADJENES	J	Gestionnaire scolarité- planning	
8	SCIENCES	57618D	ATRF	G	1	Décembre 2017	RETRAITE	ATRF	A	Aide à l'enseignement de TP de biologie et recherche	
9	ISTIA	40853F	ATRF	J	1	septembre 2017	REUSSITE CONCOURS	ATRF	J	Gestionnaire relations extérieures	



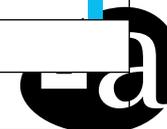
Campagne d'emplois BIATTS 2018

Personnels BIATSS

9 repyramidages (4 à la CE 2017) :

- 4 ADJENES vers : 1 IGE (DAF), 1 ASI (DPI), 2 TECH (UFR LLSH, UFR SANTE)
- 3 ATRF vers : 1 ASI (IUT), 2 TECH (DDN, DFC)
- 2 TECH vers : 2 ASI (DRIED, DEVE)

Données relatives aux emplois vacants ou susceptibles d'être vacants									Repyramidages rentrée2018		
UFR Service Direction	N° de poste	CORPS	BAP	Date de la vacance			MOTIF	CORPS	BAP	Observations	
1	IUT	EX OEA12045	ATRF	G	1	Décembre	2016	RETRAITE	ASI	J	Responsable Pôle Relations extérieures.
2	DRIED	0970N15TH03	TECH	J	1	Juillet	2017	RETRAITE	ASI	J	Responsable antenne financière recherche
3	DEVE	000000X	TECH	J	1	Septembre	2017	CONCOURS INFRACTUEUX	ASI	J	Responsable cellule Apogée
4	DDN	WQ0212	ATRF	E	1	Septembre	2017	REUSSITE CONCOURS	TECH	E	Technicien informatique pôle Santé (SAMI)
5	DPI	06824T	ADJENES	J	1	Septembre	2017	MUTATION EXTERNE	ASI	G	Responsable logistique accueil Présidence
6	DAF	04890R	ADJENES	J	1	Décembre	2017	RETRAITE	IGE	J	Chargé.e mission finances
7	LLSH	27590P	ADJENES	J	1	Avril	2018	RETRAITE	TECH	J	Gestionnaire au service Planning
8	SANTE	04900B	ADJENES	J	1	Mars	2016	RETRAITE	TECH	G	Coordonateur accueil et logistique
9	DFC	X000000	ATRF	J	2	octobre	2017	REUSSITE CONCOURS	TECH CS	J	Assistante formation



Campagne d'emplois BIATTS 2018

Personnels BIATSS

4 créations (3 à la CE 2017):

- 4 créations avec suppression des supports de contractuels permanents correspondants : 1 ATRF (UFR SANTE), 1 TECH (UFR SANTE), 1 TECH (UFR SCIENCES, 1 TECH (DPI).

	UFR Direction	CORPS	BAP	Observations
1	DPI	TECH	G	Coordinateur.trice pôle accueil Saint-Serge
2	SANTE	TECH	A	Technicien.ne de laboratoire
3	SANTE	ATRF	J	Adjoint.e administratif.ive de laboratoire
4	SCIENCES	TECH	A	Technicien.ne de laboratoire

Campagne d'emplois BIATTS 2018

Bilan BIATSS par corps

	IGE	ASI	TECH	ATRF	ADJENES	Total
Mêmes niveaux	2	1		4	2	9
Repyramidages	1	4	4			9
Créations			3	1		4
TOTAL	3	5	7	5	2	22

Campagne d'emplois BIATTS 2018

Bilan contractuels

24 créations de postes

- **dont 15 sur financement établissement ou ressources propres composantes :**
 - dans l'attente arrivée lauréats concours CE 2018 : 1 ASI (IUT – responsable pôle financier), 1 ATRF (DRH – gestionnaire RH).
 - sur projets : 2 IGE (DPI – chargé.e d'opérations immobilières, DRIED – chargé.e d'études archives ouvertes),
 - sur fonctions spécifiques : 1 ASI (DAF – chargé.e mission finances), 1 IGE (DPE – chargé.e d'études indicateurs)
 - sur financement composante : 1 ASI (1 ASI (SUIO-IP –Guichet InfoCampus ++), 1 ATRF (ISTIA– appui RI), 1 IGE (DFC - Ingénieur chargé de l'ingénierie de parcours et de validation des acquis), 1 ASI (SANTE/DFC - commercialisation de l'offre de formation en Santé), 1 ASI (DEG - Coordinateur du pôle "partenariats"), 1 ASI (DEG/ESTHUA - Référent administratif relations internationales (mobilités)), 1 IGE (IP FC innovation pédagogique).
 - pour répondre augmentation des besoins ou compensation transferts d'activités : + 0,1 ETP PSY (étudiants), + 0,5 ETP DI (gestionnaire mobilité sortante des étudiants).
- **dont 5 sur financements extérieurs ou projets AMI :**
 - 1 IGE (Idefi-Remis) - 1 IGE (SCDA – chargé.e de mission BO+) - 1 IGE (SCIENCES/AMI Germinet – chargé.e de développement de l'offre BigData), 1 IGE (LLSH/LabUa AMI SHS – ingénieur pédagogique), 1 IGE (LLSH/SUIO-IP AMI SHS – ingénieur insertion pro).
- **dont 3 apprentis** (DPE, DDN, ISTIA) et **1 CAE** (ISTIA – gestion des relations quartier).



Campagne d'emplois BIATTS 2018

Bilan CONTRACTUELS par type de contrat

	Contrat A3	Contrat A2	Contrat A1, PSY et ASS	Contrat B	Contrat C	Apprenti	CAE	Total
Mêmes niveaux			4		1			5
Prolongations	1	1	4	2	15		1	24
Cédésisations			3		1			4
Repyramidages			1					1
Créations	1	9	7	1	2	3	1	24
TOTAL *	2	10	19	3	19	3	2	58

Coût campagne d'emplois 2018

Coût campagne d'emploi 2018

Population	2017 vs BPI	2018 vs 2017	2019 vs 2017
Titulaires Enseignants et Enseignants-chercheurs		-770136€	-285088€
Titulaires Biatss		-116693€	+299098€
Contractuels	+209467€	+418565€	+418565€*
- dont financement externe	-26868€	-211950€	-211950€*
Total CE 2018	+182599€	-680214€	+220625€

* Si reconduction des contrats 2018 en 2019

Coût campagne d'emplois 2018

Rappel coût campagne d'emploi 2017 (par rapport à 2016)

Population	Impact 2017	Impact 2018
Titulaires Enseignants et Enseignants-chercheurs	-332451€	-1575€
Titulaires Biatss	-49416€	+228292€
Contractuels	+409885€	+417381€
- dont financement externe	-208743€	-208743€
Total CE 2017	-180725€	+435355€

Coût campagne d'emplois 2018

Rappel de l'effort financier engagé sur 2017-2019 (par rapport à 2016)

	2017	2018	2019
NBI et compléments de rémunération	+ 4422 €		
Primes BIATSS titulaires	+ 96888 €		
Contractuels BIATSS	+ 100794 €	+ 209060 €	+ 277279 €
Contractuels enseignants	+ 8798 €		
Concours réservés	+ 22972 €	+ 88900 €	+ 74646 €
TOTAL	+ 233874 €	+ 297960 €	+ 351925 €

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Modification du règlement intérieur de l'Université

3.2 Nomination du directeur du SUMPPS

3.3 Adoption des règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales

3.1 Projet de modifications du règlement intérieur de l'Université : modifications du comité électoral consultatif

Suite à une modification de l'article D719-3 du code de l'éducation, la composition et l'organisation du comité électoral tel que prévu dans l'actuel règlement intérieur doivent être modifiées.

Le rôle du comité électoral consultatif reste inchangé.

Le/la président.e de l'université est responsable de l'organisation des élections au sein de l'université et de ses composantes.

A ce titre, il/elle :

- détermine le calendrier électoral et le déroulement des opérations par arrêté,
- établit et affiche les listes électorales,
- vérifie l'éligibilité des candidats.es et veille à la conformité des listes des candidats.es avec les règles électorales,
- proclame le résultat des élections.

Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il/elle est assisté.e d'un comité électoral consultatif dont les fonctions sont les suivantes :

- seconder le/la président.e dans l'organisation des élections,
- formuler un avis sur le calendrier et le déroulement des opérations électorales,
- apporter un avis à la demande du/de la président.e sur des situations particulières ou difficiles

Le comité formule un avis, notamment sur :

- l'arrêté d'organisation des élections ;
- l'éligibilité des candidats.es ;
- les procès-verbaux de dépouillement.

3.1 Projet de modifications du règlement intérieur de l'Université : modifications du comité électoral consultatif

ACTUELLE COMPOSITION

Le comité est composé de :
6 membres élus par le Conseil d'administration parmi ses membres :
- 2 représentants.es du personnel enseignant.e chercheur.e, enseignant.e ou chercheur.e ;
- 2 représentants.es du personnel BIATSS ;
- 2 représentants.es des étudiants.es.

COMPOSITION CONFORME AU CODE DE L'ÉDUCATION

Le comité est composé de :

- 1 représentant désigné par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration du collège A des professeurs des universités et personnels assimilés;
- 1 représentant désigné par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration du collège B des autres enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés;
- 1 représentant désigné par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration du collège des personnels BIATSS;
- 1 représentant désigné par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration du collège des usagers;
- 1 représentant désigné par le recteur d'académie ;
- 1 délégué par liste de candidats, lorsqu'ils sont connus, participent au comité avec voix consultative

Après désignation, le président informe le conseil d'administration de la liste des membres ayant voix délibérative.

3.1 Projet de modifications du règlement intérieur de l'Université : modifications du comité électoral consultatif

Article 2.5.7 du règlement intérieur – Comité électoral

Modification de l'organisation :

Compte tenu des contraintes réglementaires en matière d'élections :

- le comité est convoqué par voie électronique, l'ordre du jour étant établi en fonction de la ou des élections concernées.
- Aucun quorum n'est exigé.

Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque réunion du comité.

3.2 Nomination du directeur du SUMPPS

Article 5.6 des statuts de l'UA

Avis sur la nomination de Dominique Chabasse au poste de directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé - SUMPPS

3.3 Conseils des écoles doctorales

- Les élections aux conseils des Eds auront lieu le **28 novembre 2017 (collège 3)**
- **Scrutin proportionnel**, de liste, à un tour, au plus fort reste et sans panachage, synchronisé sur 6 sites (Angers, Brest, Le Mans, Lorient, Nantes et Rennes)
- Durée du mandat : **2 ans**
- Nombre de sièges : **5**
- Lieu : **UFR Sciences** (1 bureau de vote par site académique)



4. Perspectives et moyens

- 4.1 Cotisation Conférence des Présidents pour 2017
- 4.2 Bilan social 2016
- 4.3 Lettre de cadrage budgétaire
- 4.4 Nouvelle répartition FSDIE
- 4.5 Cadre d'attribution du chèque cadeau aux personnels de l'UA



Conférence des Présidents d'Université

L'Assemblée Générale de la CPU dans sa séance du 15 juin 2017 a approuvé le budget prévisionnel 2017 qui prévoit pour la première fois depuis 2012, une augmentation des cotisations

2016	13 781,00€
2017	15 000,00€

Bilan social 2016

Le bilan social a été approuvé par le CT du
19 septembre 2017

10 votants

10 pour

Bilan social 2016

1-Les personnels (p.3 à 6).



Evolution de l'effectif global

Nombre d'enseignants stable
42 personnels BIATSS en plus (par rapport à 2015)

Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

Effectif enseignants (1076 agents)



TITULAIRES

713 (718 en 2015)



CONTRACTUELS

363 (358 en 2015)

1 enseignant pour 22 étudiants (stable par rapport à 2015)



université
angers

Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

Effectif BIATSS (773 agents)



TITULAIRES

484 (478 en 2015)



CONTRACTUELS

289 (253 en 2015)

1 BIATSS pour 32 étudiants (1 BIATSS pour 34 en 2015)



université
angers

Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

Evolution personnels BIATSS par catégorie (p.5)



- + 33 personnels de catégorie A
- + 19 personnels de catégorie B
- 10 personnels de catégorie C



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

Effectif par sexe (p.7-8)

853 || **996**
HOMMES FEMMES

Evolution globale (par rapport à 2015)

+ 26 hommes

+ 16 femmes

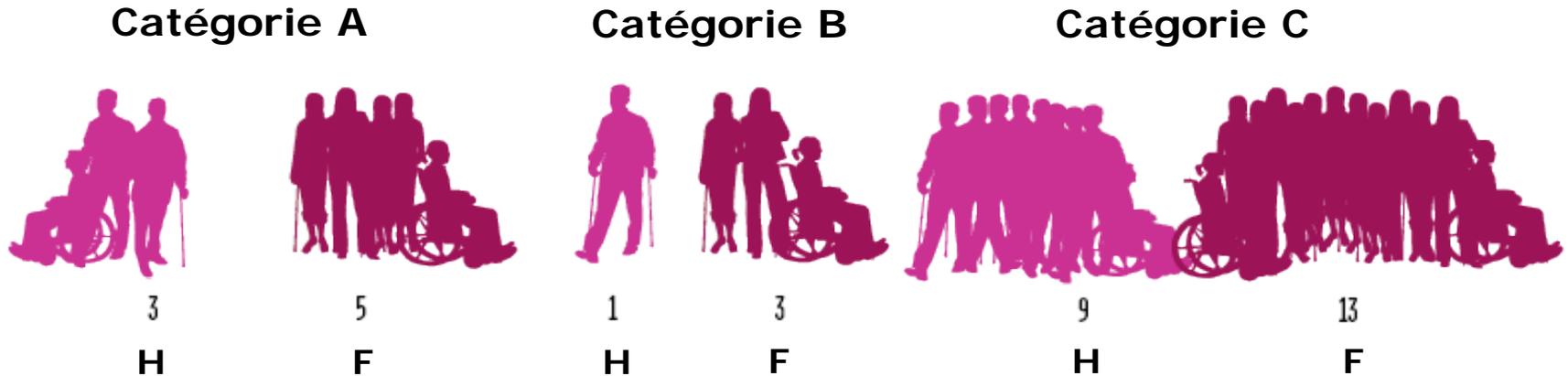
- Plus d'hommes que de femmes chez les enseignants
- Plus de femmes que d'hommes chez les BIATSS
- **Sur-représentation dans les unités :**
 - + de femmes : DAF, DI, DRH, AC, BU, DRIED, SUMPPS
 - + d'hommes : DDN



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

Emploi des personnels reconnus travailleurs handicapés (p.9)



34 personnes concernées à l'Université d'Angers (+ 6 par rapport à 2015)

Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

L'emploi étudiant (p.10)

Augmentation du nombre d'heures effectuées par des étudiants : + 3 553 h

55% des étudiants travaillent en composante, **36%** dans les services communs et **9%** dans les services centraux

57% des emplois étudiants localisés dans les services communs se trouvent dans les BU.

34% des emplois étudiants localisés dans les composantes se trouvent en Santé.



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

2-Les mouvements de personnels (p.15-16)



Mobilité

Turnover identique à 2015 (14%)

Départs à la retraite

142 départs constatés entre 2012 et 2016
165 départs prévisibles entre 2017 et 2021



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

3-Les dépenses liées au personnel (p.18-20)

Evolution de la masse salariale

Augmentation de 3 156 811€ (+2,8% entre 2015 et 2016) dont 983000€ liés à l'évolution de carrière des agents titulaires.

Comparaison (titulaires/contractuels) du coût employeur pour 100€ net

- contractuels : 174,61€ dont 50,41€ de charges patronales
- titulaires : 239,43€ dont 115,07€ de charges patronales

Salaire médian

2363€



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

4-Les conditions de travail (p.22 à26)

Temps partiel

7% d'agents (soit 129) à temps partiel choisi (9%, soit 156 en 2015)

Augmentation du nombre d'hommes en temps partiel choisi
15,5% en 2016 contre 13,5% en 2015

Nombre de jour d'absence

392 BIATSS (+12,3%) et 169 enseignants (+3%) ont eu au moins une absence ou un congé (hors congés payé) en 2016.

Vacations et heures complémentaires

Représentent 703 ETP + 6% soit 42 ETP 192h (par rapport à 2015).



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

5-La politique sociale (p.28-30)

Santé au travail

-5% de visites périodiques sur convocation (406 contre 428 en 2015)

Les visites à la demande du médecin représentant 32% des visites occasionnelles en 2016 contre 42% en 2015.

Entretiens réalisés par la psychologue

- 30 entretiens (21 en 2016 contre 51 en 2015)

Entretiens réalisés par l'assistante sociale

- 11 entretiens (77 en 2016 contre 88 en 2015)



Bilan social 2016

Éléments de comparaison avec 2015

6-Formation des personnels (p.31)

Heures de formation

11 826 h de formation dispensées en 2016
+ 6% par rapport à 2015

Agents ayant suivi des formations

634 personnes ont suivi au moins 1 formation en 2016

14% des personnels enseignants ont suivi au moins 1 formation en 2016 (8% en 2015).



Lettre de cadrage budgétaire

Evolution des recettes

Vote de la commission budget du 27/09/2017 à l'unanimité

- **Dotation Etat : + 2 575 320€**
 - Ecart inscrit BI 2017 (120 830 343€)/notification juin 2017 (121 440 663€) : + 610 320€
 - Création de 16 postes en 2017 : + 480 000€
 - CAS pension pour campagne Sauvadet : + 205 000 €
 - PPCR : + 236 000€
 - Point d'indice : + 44 000€
 - Hypothèse (GVT, effectifs, contrat, postes) : + 1 000 000€
- **Ressources propres : + 1 003 392€**
 - Formation Continue : + 502 000 €
 - Taxe d'apprentissage : + 120 000 €
 - Droits universitaires : + 100 000€
 - Conventions partenaires : + 60 000€
 - Ressources propres composantes : + 221 392€
- **Total : + 3 578 712€**

Lettre de cadrage budgétaire

Evolution des dépenses

- **Masse salariale : + 3 173 018€**
 - Coût campagne emploi 2017 et 2018
 - Revalorisation des grilles des contractuels : + 108 266€
 - GVT, point d'indice, PPCR, Sauvadet
 - Nouvelle offre de formation : + 248 512€
- **Fonctionnement : + 381 404€**
 - Augmentation de la dotation aux composantes : 131 408 €
 - Fonctionnement IRIS2 : + 200 000€
 - Augmentation des coûts de fonctionnement : + 50 000 €
(dont gardiennage, ménage ...)
- **Total : + 3 554 426€**
- **Soit un résultat de + 24 286€**

Lettre de cadrage budgétaire

Orientations budgétaires

- **Soutien aux projets structurants**
 - Composantes et services : 1 780 800€
- **Dynamique des AAP maintenue et développée**
 - Innovation pédagogique : 100 000€
- **Soutien supplémentaire aux composantes et aux services communs**
 - Composantes : 792 781€ dont 447 650€ de dotation d'équilibre
 - Services : 69 373€

Lettre de cadrage budgétaire

Orientations budgétaires

- **Dotation prévisionnelle de la recherche : 1 728 478€**
 - Dotation globale de fonctionnement : 1 353 478€
 - AAP recherche : 100 000€
 - AAP mobilité internationale : 100 000€
 - PPI : 50 000€
- **27,5 contrats doctoraux**
- **CRCT 8 semestres**
- **PEDR montant moyen annuel 140 000€**
- **PCA 432 heures**

Nouvelle répartition du FSDIE

	Délib CA140-2016		Proposition	
	Montant	%	Montant	%
Initiative Etudiant (gestion DCI)	107 570 €	50	107 570 €	43
SUAPS	26 900 €	12.5	26 900 €	10.8
Espace culturel (gestion DCI)	37 650 €	17.5	37 650 €	15
Aide mobilité (DI)	37 650 €	17.5	50 000 €	20
Volet social (SUMPPS)	5 369 €	2.5	18 869 €	7.6
Astrolabe (gestion DCI)			9 011 €	3.6
	215 139 €	100	250 000 €	100

+ 34 861€

Selon détail suivant :

+12 350€ (report)

+3 000€ (report)

+9 011€ (report +
rallonge UA)

+10 500€ (3
chambres prises en
charge UA)



université
angers

DISPOSITIF SPORT/CULTURE/LOISIRS
UNIVERSITE D'ANGERS

Origine du projet

Dans une perspective de développement d'une offre de type CE et avec une volonté de l'établissement d'améliorer la qualité de vie de ses personnels, le dispositif Sport/Culture/Loisirs est mis en place à la rentrée de septembre 2017:

- Encourager la pratique sportive
- Accéder à une offre de réduction auprès des partenaires culturels de l'UA
- Compléter cette offre par une offre Loisirs

Ce dispositif a été proposé par la Commission des Personnels (COPE)

Le dispositif SPORT/CULTURE/LOISIRS

Dispositif géré par la Direction de la culture et des initiatives – Pôle Initiatives et vie des personnels. Informations dans « Vie à l'université » puis « Vie des personnels ».

Ce dispositif permet de bénéficier de 30€ au choix parmi trois propositions :

- Sport
- Culture
- Loisirs

Un formulaire en ligne permet de s'inscrire entre le 01/09 et le 31/10 de l'année N.

Les chèques sont valables du 01/09 de l'année N au 31/08 de l'année N+1.

Le périmètre des bénéficiaires

- Périmètre traditionnel des ayant droits aux prestations sociales
 - L'UA doit être l'employeur principal
 - Titulaires
 - Contractuels dont la présence est supérieure à 6 mois et dont l'interruption du ou des contrats est de moins de 4 mois.

Le budget

- Budget cohésion sociale
- Participation financière de l'UA aux activités sportives : virements internes
- Chèque Culture : conventions avec les partenaires et remboursements sur présentation d'une facture accompagnée des chèques (justificatifs) – limité à 400
- Chèque Loisirs : achat selon devis et bon de commande directement chez le prestataire. Limité à 1000

5. Enseignement et vie étudiante

Conventions adoptées par la CFVU du 25/09/2017 :

25 votants 25 pour

- Convention de partenariat pour M@DOS
- Convention de formations en partenariat ESA
- Convention de masters co-accrédités ESA
- Conventions avec les facultés libres de l'ouest
- Convention IRCOM
- Conventions (2) ACO
- Convention Cap Vers
- Convention Camas
- Convention de coopération EDF
- Convention avec la ville de Saumur
- Conventions doubles diplômes :
 - Odessa / ESTHUA
 - Athènes / UFR LLSH
 - West of Scotland / ISTIA

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)